

Département du Var  
Arrondissement de Brignoles

**EXTRAIT**  
**du**

**N° 3035/02/17**

**Registre des Délibérations du Conseil  
Municipal de la  
Commune de Brignoles**

**Séance du 24 février 2017**

**Délibération relative à  
l'approbation de la déclaration de  
projet de création d'une unité de  
production d'électricité d'origine  
photovoltaïque au lieu-dit Le  
Canadel et de la mise en  
compatibilité du Plan Local  
d'Urbanisme**

**L'an deux mille dix sept**

**Et le Vendredi 24 février**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :  
33  
Nombre de membres  
présents ou représentés :  
29

**A 10 heures, le Conseil Municipal de cette  
Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, à la salle Gavoty,  
en session ordinaire du mois de février sous la  
présidence de :**

Date de la convocation :  
17 février 2017

Madame Josette PONS, Député-Maire

Présents :

Madame Josette PONS, Député-Maire, Monsieur Didier BREMOND, Madame Chantal LASSOUTANIE, Monsieur Yvon COEFFIC, Madame Véronique DELFAUX, Monsieur Laurent NEDJAR, Madame Annie GIUSTI, Monsieur Denis MONDANI, Monsieur Philippe DURANDO adjoints.

Monsieur Michel RABHI, Madame Marinette VIOUX SANCHEZ, Monsieur Mouloud BELAIDI, Monsieur Basile ELIEZER, Madame Zohra BENEDETTO, Monsieur Philippe VALLOT, Madame Nadine GUISSSET, Madame Carole GUILLAUME, Monsieur Jean-Michel ROUSSEAUX, Madame Nathalie SALOMON, Madame Cécile ROBIN,

Monsieur Henri JACOMELLI, Monsieur Jacques DANVY, Monsieur Romain TARDIEU, Madame Sonia SENSEY.

Procurations :

Madame Aurélie FULACHIER à Monsieur Laurent NEDJAR  
Monsieur Marcel BUCCIO à Monsieur Didier BREMOND  
Monsieur Jean-Marie REVEST à Monsieur Michel RABHI  
Madame Edith MURGIONI à Monsieur Basile ELIEZER  
Madame Claire OURCIVAL à Monsieur Romain TARDIEU

Absents non excusés :

Madame Sophie ROMAN/WOLF  
Monsieur Serge RAMONDA  
Madame Maeva MENARD  
Madame Hortense GAS

Secrétaire de séance : Madame Cécile ROBIN  
Secrétaire adjoint : Madame Estelle MARTIN, Directeur Général des Services

*Pôle émetteur : Pôle Développement Urbain*

*Rapporteur : Monsieur Didier BREMOND, Premier Adjoint*

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L153-54 et L300-6,

VU l'ordonnance du 29 novembre 2016 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulon désignant le Commissaire enquêteur à la demande de Monsieur le Préfet,

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 27 juin 2013 par délibération du Conseil Municipal, modifié le 27 février 2014 et le 29 mai 2015,

VU l'arrêté préfectoral en date du 13 décembre 2016 prescrivant l'enquête publique unique portant sur la déclaration de projet et la mise en compatibilité du PLU de la Commune de Brignoles qui en est la conséquence,

VU la délibération n° 2726 du Conseil Municipal du 29 mai 2015 relative au soutien pour projet d'implantation de la centrale solaire photovoltaïque Parc Solaire du Canadel,

VU la délibération n° 2727 du Conseil Municipal du 29 mai 2015 relative à la procédure de déclaration de projet - Projet de Parc solaire du Canadel,

**CONSIDERANT** la procédure de déclaration de projet menée par la commune de Brignoles pour la création d'une unité de production d'électricité d'origine photovoltaïque,

**CONSIDERANT** les pièces constatant l'accomplissement des formalités de publicité et d'affichage de l'annonce de l'enquête publique,

**CONSIDERANT** le procès-verbal de la réunion du 24 juin 2016 où les personnes publiques mentionnées à l'article L132-7 du code de l'urbanisme ont examiné conjointement les dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du PLU,

**CONSIDERANT** le registre d'enquête publique ouvert en mairie de Brignoles dans le cadre de cette enquête qui s'est déroulée du 05 janvier 2017 au 03 février 2017,

**CONSIDERANT** les conclusions du 13 février 2017 de Monsieur le Commissaire Enquêteur et l'avis favorable émis par ce dernier à l'égard de la déclaration de projet et de la mise en compatibilité du PLU,

**CONSIDERANT** l'intérêt général du projet de création d'une unité de production d'électricité d'origine photovoltaïque,

**CONSIDERANT** que dans le cadre de la déclaration de projet de création d'une unité de production d'électricité d'origine photovoltaïque, il est nécessaire de mettre en compatibilité le Plan Local d'Urbanisme,

« Le Conseil Municipal »

Après avoir délibéré,

**APPROUVE à l'unanimité** la déclaration de projet et la mise en compatibilité du PLU pour permettre la réalisation d'une unité de production d'électricité d'origine photovoltaïque.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Député-Maire

*Josette Pons*  
Josette PONS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218300234-20170228-3035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2017

Publication : 28/02/2017